



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE - STATION DE CHALMAZEL

(Département de la Loire)

Exercices 2017 et suivants

Synthèse

Novembre 2023

## **AVERTISSEMENT**

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 12 septembre 2023.

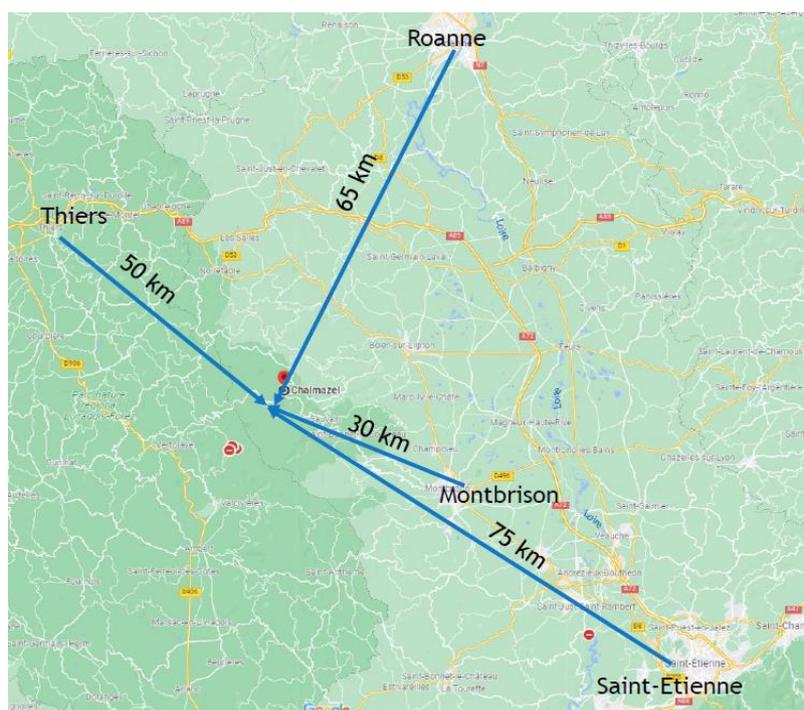
Seul le rapport engage la chambre.

La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé.

## SYNTHÈSE

### *Une station de proximité à vocation sociale et d'apprentissage*

La station de Chalmazel a été créée dans les années 1930 dans les Monts du Forez. Située au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, à une heure de Saint-Étienne et de Roanne et, depuis l'ouverture de l'A89 en 2013 à une heure trente de Lyon, elle attire une clientèle familiale à la journée principalement, pour la majorité en apprentissage du ski et à la recherche d'une station de proximité offrant des tarifs accessibles.



Le domaine skiable dont l'altitude varie entre 1 108 m et 1 583 m, est accessible par sept téléskis et un télésiège débrayable. Il offre 12 km de ski de piste, un snow park d'altitude, 119 km de pistes de ski fond balisées, et 25 km de piste de raquette non loin au col de la Loge.

Pour la saison 2021-2022, les équipements permettent de transporter<sup>1</sup> 7 333 personnes par heure (débit skieur). Le département de la Loire, en tant qu'autorité organisatrice des remontées mécaniques de la station de Chalmazel par délégation de la commune de

<sup>1</sup> La typologie des stations de ski alpin retenue par les Domaines Skiables de France, fait référence à l'indicateur de « moment de puissance », indicateur conventionnel de la capacité d'une remontée mécanique. Il correspond au produit du nombre de skieurs par heure par le dénivelé (parcouru en km). Il est de 1 496 pour la station de Chalmazel pour la saison 2021-2022, la classant parmi les petites stations, pour lesquelles cet indicateur est inférieur à 2 500 km skieurs par heure ; les stations moyennes, ayant un indicateur compris entre 2 500 et 6 000 km skieurs par heure, les grandes stations, un indicateur compris entre 6 000 et 15 000 km skieurs par heure, et les stations de très grande taille, un indicateur supérieur à 15 000 km skieurs par heure. L'indicateur de « débit skieur », mesurant le nombre de skieurs transportés par heure est de l'ordre de 7 333 personnes pour la station de Chalmazel, au titre de la saison 2021-2022 ; à titre comparatif, il est inférieur à la médiane de tous les massifs (soit 9 668) relevant de l'enquête du ressort des trois CRC (Auvergne, Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

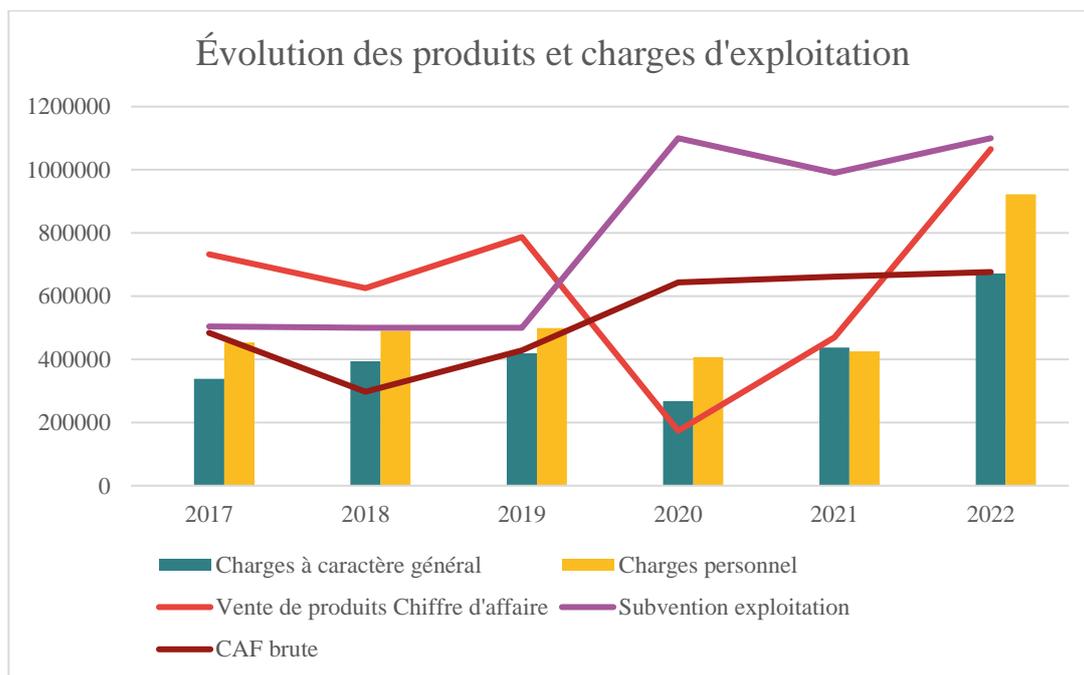
Chalmazel-Jeansagnière, a entrepris depuis le début des années 2000 un programme de requalification du domaine skiable.

La gestion de la station est assurée dans le cadre d'une régie départementale, administrée, sous l'autorité du président du conseil départemental de la Loire, par un conseil d'exploitation et gérée par la directrice de la station.

***Une situation financière en apparence saine mais totalement dépendante du soutien du département de la Loire et dont le niveau de recettes dépend de l'aléa climatique***

L'activité de la station de Chalmazel est retracée dans un budget annexe rattaché au budget principal du département de la Loire. Les charges à caractère général de ce budget annexe comprennent pour plus de la moitié les dépenses d'eau et d'énergie ainsi que l'entretien et la réparation d'équipements. La capacité d'autofinancement brute progresse grâce au versement de la subvention du budget principal qui représente plus d'un quart des recettes réelles d'exploitation. Sans cette subvention, la capacité d'autofinancement brute aurait été négative pour la plupart des exercices comptables examinés par la chambre.

Les principales dépenses d'équipement relèvent des travaux de la première grande inspection<sup>2</sup> du télésiège des Jasseries et d'adaptation de l'équipement pour atteindre l'objectif d'un débit de 1 800 personnes par heure à la descente (contre 450 précédemment). Les dépenses d'investissement sont financées principalement par la capacité d'autofinancement brute (CAF) grâce au soutien financier massif du département de la Loire.



Source : données issues des comptes administratifs et de gestion du département de la Loire

<sup>2</sup> Les travaux portent notamment sur la réalisation d'opérations de démontage, remontage des éléments, la fourniture et la pose de pièces défectueuses, sur la révision du matériel et sur les contrôles réglementaires nécessaires à la bonne exécution de la grande inspection de l'installation, les études de dimensionnement déterminant les éléments à remplacer ou à modifier (ouvrages de fondations, pylônes, potences, balanciers, système de tension, freins, etc...) en vue de l'adaptation et de l'augmentation du débit de descente, de l'ordre de 1 M€.

***L'adaptation de la station au changement climatique : une stratégie  
« Quatre saisons » qui ambitionne d'accroître son attractivité par des  
investissements conséquents mais qui relève d'un modèle déjà dépassé***

Le département a défini quatre axes de développement dans le cadre du programme de mutation de la station et de son adaptation au réchauffement climatique. Il appuie son projet sur plusieurs études peu étayées et qui ne prennent pas en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les niveaux de fréquentation de la station :

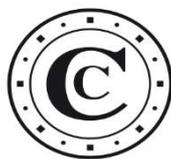
« **Conforter le domaine skiable** » : Au regard du maintien onéreux des équipements actuels, des consommations énergétiques et d'eau en hausse (neige de culture) et des incertitudes quant à l'enneigement dans les prochaines années, la chambre invite le département à la prudence en matière d'investissement.

« **Diversifier les activités loisirs été/hiver** ». Hormis le projet de luge sur rail (1,9 M€), les autres activités proposées existent déjà à relative proximité de la station de Chalmazel. La concurrence entre les territoires sera donc un élément à prendre en considération dans les choix de la collectivité ainsi que leur impact environnemental (surface artificialisée, dénaturation du site...).

« **Proposer un panel de services aux clients** ». La station de Chalmazel dispose d'équipements vieillissants et sans intégration architecturale ou paysagère. Le projet consiste en l'aménagement d'une plateforme associée aux activités ludiques ainsi qu'une plateforme technique d'une surface totale de 13 200 m<sup>2</sup> pour un coût estimé à 3,5 M€. L'efficacité de tels investissements doit être interrogée au regard du manque d'enneigement sur une station de faible altitude.

« **Développer des hébergements touristiques** ». Il est prévu la création de 5 000 m<sup>2</sup> d'hébergements touristiques ainsi qu'un pôle d'hébergement commercial de près de 1 100 m<sup>2</sup>. La nature publique ou privée du ou des financeurs de ce programme n'est pas à ce jour arrêtée. Néanmoins, l'existence de longue date, de friches immobilières sur la station n'augure pas d'un financement privé et reporterait donc le risque financier sur le département. De plus, sa réalisation occasionnerait à nouveau une forte artificialisation des sols ce qui semble éloigné des impératifs environnementaux actuels.

Au regard des incertitudes climatiques, du coût environnemental et d'un risque de faible attractivité, ce projet anachronique et onéreux pour les finances départementales devra vraisemblablement être réinterrogé en profondeur.



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Auvergne-Rhône-Alpes  
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

**Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes**  
124-126 boulevard Vivier Merle  
CS 23624  
69503 LYON Cedex 03

[auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr](mailto:auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr)